AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 12-5-66 505122

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Bulletin N° 68 de Mai 1966 - 10 Mai 1966

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (zones contaminées) - Là où il a été appliqué avant le 6 mai, le premier traitement devra être renouvelé dès réception.

MILDIOU - A la suite des contaminations du 24 avril, les premières taches sont apparues le 3 mai dans les situations les plus favorables. Des repiquages ont pu se produire presque immédiatement, laissant prévoir la prochaine sortie de taches plus abondantes autour du 12 mai. Il y aura donc lieu de généraliser le premier traitement dès réception ou de le renouveler là où il a été appliqué avant le 6 mai.

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Une première pointe de vol de cochylis, quasi généralisée, a été observée à la faveur des journées chaudes du début du mois. Un produit à caractère préventif devra être adjoint au traitement contre le mildiou. Ce traitement mixte devra éventuellement être renouvelé si de fortes pluies interviennent avant le 16 mai. Au cas où l'on préfèrera utiliser un produit à caractère curatif, on devra attendre pour l'utiliser la période du 20 au 23 mai seulement.

INFORMATIONS

La pullulation des araignées rouges devra être surveillée et la protection maintenue contre l'Oïdium sur les cépages sensibles.

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE

(Mildiou, Black-rot, Rougeot pathologique)

Nous invitons tous les lecteurs de ce bulletin qui trouveraient des taches sur feuilles pouvant appartenir à une de ces trois maladies à les envoyer rapidement à la:

Station d'Avertissements agricoles, 4 place Gensoul, Lyon (2ème)

en précisant les points suivants:
- commune et lieu-dit où a été recueilli l'échantillon
- adresse exacte de la personne ayant découvert les taches
- date du prélèvement - nature du cépage
- degré d'humidité du terrain où se trouvent les ceps porteurs.

Les échantillons reconnus porteurs de taches d'une de ces trois maladies seront primés d'un abonnement gratuit pour 1967 au bulletin et à "Phytoma" dans les limites suivantes:
- premier échantillon de chaque commune d'appellation (A.C. - A.O. ou V.D.Q.S.)
- 3 premiers échantillons à l'intérieur de chaque région de notre nomenclature non titulaire d'une appellation.

P. 441

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Si les traitements appliqués avant le 6 mai n'ont pas été renouvelés après les fortes pluies généralisées de la nuit du 5 au 6, ce renouvellement devra être entrepris d'urgence sur poirier notamment où les taches primaires sont maintenant généralisées. Des applications devront être prévues jusqu'à nouvel ordre après chaque forte précipitation, ou, à défaut à 12 jours d'intervalle au maximum.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - ANTHRACNOSE & DIDYMELLA (du framboisier) - Renouveler les traitements dans les mêmes délais.

TORDEUSE ORIENTALE & ANARSIA - Sur pêchers et abricotiers en pépinières: les scions devront recevoir un nouveau traitement avant le 16 mai. On pourra s'en dispenser sur les arbres formés.

CARPOCAPSE - Le premier traitement ne peut encore être fixé, le début de vol constaté dans le sud de la région ayant été trop court et peu intense.

INFORMATIONS

Surveiller les parasites suivants et intervenir en temps utile: les oïdiums du pommier et du pêcher, les pucerons des arbres fruitiers et du fraisier (sur ce dernier, respecter les limites d'emploi des produits relatives aux cultures maraîchères), les araignées rouges, la lyda du pêcher (fausse chenille d'un vert franc, parasite du feuillage et justiciable des mêmes produits que les pucerons), le phytopte du cerisier, l'hyponomeute sur pommier, prunier ou cerisier (traitement peu efficace lorsque les bourses sont constituées).

CULTURES MARAICHERES

LAITUES - CHICOREE - Mildiou (Bremia ou Meunier) Pour combattre ce champignon, traiter dès que les salades ont dépassé le stade cotylédonaire tous les 10 ou 12 jours avec un fongicide à base de Thirame, de Zinèbe ou de Manèbe. Ces fongicides s'utilisent en poudrage, en pulvérisation ou en pulvérisation pneumatique.

Sclérotinia (provoque le flétrissement brutal des salades et la pourriture au niveau du collet) Pour la désinfection du sol on utilisera la chaleur, le Formol, le Quintozène ou le Dichloran. Après le repiquage ou l'éclaircissage traiter avec le Quintozène ou le Dichloran.

HARICOT - Anthracnose: Dès que les plantes sont au stade 2 feuilles, traiter avec un fongicide à base de Manèbe, Thirame, Captane, Dichlone ou Phaltane.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX